

ABONNEMENT

Un an..... 48 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 14 MARS

LES TRAINARDS

Voilà trois ans que l'expédition de Madagascar est décidée en principe. Le gouvernement et l'administration ont donc eu trois ans pour la préparer. Y ont-ils seulement songé ?

Rappelons les débats avilissants pour la France, au Palais-Bourbon. Ce jour-là, avec une tristesse mêlée de honte et d'indignation, la population de ce pays apprit que sa marine militaire et sa flotte commerciale n'étaient pas en mesure de fournir des transports pour les troupes qui doivent opérer à Madagascar.

Il fallut recourir à notre rivale, à la nation qui essaye de nous supplanter partout, qui, partout, combat et nos intérêts et notre influence, à l'Angleterre, pour assurer, en temps voulu, l'embarquement et le débarquement de notre matériel de guerre, des approvisionnements de nos soldats.

Est-ce qu'en trois années l'administration ne pouvait pas nous épargner cette humiliation en faisant mettre en état les navires transports de notre marine, ou en signant des traités avec des compagnies de bateaux à vapeur qui auraient aménagé spécialement quelques-uns de leurs bâtiments ?

Et ce n'est pas sur ce seul point que nous sommes les tributaires de l'Angleterre en ce qui concerne l'expédition de Madagascar.

Si nous avons bonne mémoire, il y a bien sept ou huit ans que le Parlement s'est élevé contre ce fait que, pour communiquer télégraphiquement avec nos possessions d'outre-mer, nous étions obligés de nous servir des câbles sous-marins construits, posés et exploités par des sociétés britanniques.

A ce moment, pas un seul câble français n'existait entre la Métropole et ses colonies, si ce n'est celui qui réunit Brest à New-York, en passant par Saint-Pierre et Miquelon.

On résolut alors de se mettre à la besogne et de rattraper le temps perdu. Une commission d'études techniques fut même plus tard nommée pour étudier et préparer des projets de grands réseaux télégraphiques français ?

Qu'a fait l'administration ? Qu'a fait cette commission ? Rien.

Les Antilles et la Guyanne ont été, il est vrai, reliées avec nos télégraphes par des câbles français, mais les autres colonies ont été délaissées, notamment Madagascar.

Le seul moyen que nous ayons d'envoyer des dépêches à Madagascar ou d'en recevoir, c'est encore un câble anglais, celui de « l'Eastern Company » qui, d'ailleurs, n'atterrit pas à Madagascar. Sa station terminale, c'est l'île Maurice, colonie britannique.

Donc, pendant toute l'expédition, un ou plusieurs navires de la division navale devront être mobilisés pour assurer les communications télégraphiques entre Maurice et la France d'une part et Madagascar de l'autre.

Cela coûtera fort cher, et, chose plus navrante, l'Angleterre connaîtra avant nous les nouvelles de Madagascar; ses agents liront avant nos généraux les instructions de notre gouvernement; ils pourraient même, si cela leur plaît, les faire tenir à l'ennemi.

N'est-ce pas pitoyable et honteux ?

On nous dit que notre corps expéditionnaire débarquera en mai prochain, c'est-à-dire dans deux mois.

D'ici le débarquement, les bons Hovas ont le temps de piller et même de rôti un certain nombre de nos compatriotes.

Décidément, nos gouvernants sont par trop chevaleresques, par trop « Fontenoy ».

Bon voyage et bon vent!

Est-ce que nos bons socialistes auraient adopté l'Algérie comme terrain de culture pour leurs doctrines ? On annonce que MM. Viviani, Jaurès, Millerand vont se transporter ensemble — et volontairement — dans la colonie.

Toute supposition est permise envers les hommes politiques qui ont applaudi le discours de M. Jaurès sur ou plutôt contre la patrie. Ces trois anabaptistes vont-ils faire concurrence aux marabouts, et chercher sous les tentes des recrues pour la révolution violente qu'ils méditent en France ? Vont-ils, au contraire, faire du patriotisme indigène et affranchir les populations opprimées ? Ou bien fonderont-ils là-bas, au-delà du Tell, dans le Sud, quelque oasis où l'infâme capital n'aura pas droit de cité, et où les pures doctrines du collectivisme seront appliquées dans une République modèle ?

Comme nous croyons peu à la réalisation facile des premières hypothèses, nous nous arrêterions volontiers à la troisième. Ce nous serait un véritable soulagement de savoir qu'il y a, vers le centre de l'Afrique, un coin de terre où des chefs socialistes sont satisfaits, où MM. Millerand, Jaurès et Viviani n'ont plus de gouvernement à combattre, étant eux-mêmes le gouvernement.

Si nous apprenions que ces députés se sont acclimatés très vite sous ce climat brûlant et qu'ils ont dit un éternel adieu à l'ingrate patrie, nous ne prendrions pas le deuil.

Le canal de Marseille

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant déclaration d'utilité publique d'un canal de Marseille au Rhône.

Ce canal aurait 54 kilomètres de longueur, 2 mètres de tirant d'eau entre le Rhône et Port-de-Bouc, et 3 mètres entre Port-de-Bouc et Marseille.

Les largeurs du canal seront suffisantes pour le croisement des puissants vapeurs à aubes, de 14 mètres de largeur hors tambours, qui naviguent sur le Rhône.

La dépense est évaluée à 80 millions dont 40 millions au plus à la charge de l'Etat, et le reste, y compris les imprévus, à la charge de la chambre de commerce de Marseille, aidée d'une subvention de 13 millions 1/2 fournie par le département des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille.

SANS FUSILS ?

Le ministre de la guerre a annoncé, en Conseil des ministres, l'arrivée à Madagascar du général de brigade Metzinger et des troupes embarquées en même temps que lui sur le *Shamrock* et le *Djemmah*.

A ce propos, un détail curieux :

Redoutait-on que le général Metzinger, réputé un « va de l'avant », ne saisît la première occasion qui se présenterait à lui pour précipiter les hostilités et cueillir, au nom de la « marine », les lauriers réservés à la « guerre », on ne sait; mais ce qui est certain, c'est que les troupes qu'il a emmenées à Madagascar sont parties sans fusils !

Ces fusils ont été embarqués une quinzaine de jours plus tard sur un transport à marche lente et n'arriveront guère à Majunga avant une vingtaine de jours.

Le général Duchesne peut donc dormir tranquille; le général Metzinger n'aura pas l'occasion de lui retourner le fameux : « Pends-toi, brave Crillon... »

INFORMATIONS

Madame la comtesse de Paris

Madame la comtesse de Paris et sa fille, la princesse Hélène, sont arrivées avant-hier soir à Paris.

Elles ont été reçues à la gare du Nord par le duc et la duchesse de Chartres, la comtesse d'Albyville, le comte de Chevilly, le comte Gonzague Costa de Beauregard, le docteur Récamier, M^{me} et M^{lle} Dupuy, etc.

Madame la comtesse de Paris et sa fille ont pris le train de Chantilly. Elles resteront chez M^{re} le duc d'Anmale une dizaine de jours.

L'institut catholique d'Amsterdam

Les pères de la Compagnie de Jésus vont ouvrir prochainement, à Amsterdam, un institut d'enseignement supérieur analogue à ceux de Louvain et de Fribourg. Il n'y a actuellement à Amsterdam qu'une université protestante. Aussi un grand nombre d'étudiants catholiques sont-ils obligés, chaque année, d'aller chercher en Allemagne ou en Suisse l'enseignement universitaire.

Mécontentement à Roubaix

Les catholiques de Roubaix protestent contre l'arrêté du maire interdisant de porter ostensiblement les derniers sacrements aux mourants. Sous le titre : « Usons de nos droits », le *Journal de Roubaix* annonce que les catholiques se pourvoient devant le Conseil d'Etat si le préfet approuve l'arrêté; mais qu'auparavant il faut agir auprès du préfet par voie de pétition pour obtenir l'annulation de l'arrêté municipal.

Le conflit du Pont-Saint-Vincent

Nancy, 13 mars. — Le calme est complet à Saint-Vincent. Les troupes ont quitté la localité. Mais les travaux n'ont pas repris et ne reprendront peut-être pas immédiatement: l'entrepreneur, M. Gille, manifeste l'intention de réclamer une indemnité de 450,000 fr., se basant sur ce fait qu'aucune clause lui interdisant l'emploi d'ouvriers étrangers n'existe dans son cahier des charges du bétonnage du fort de Pont-Saint-Vincent, pour lequel il a été déclaré adjudicataire avec 33 0/0 de rabais.

Entre journalistes parisiens

A la suite d'une altercation qui s'est produite devant la cour de la caserne de la Pépinière un peu avant le départ de la compagnie du 200^e pour Madagascar, M. Cellarius, rédacteur au *Gil Blas*, s'est porté à des voies de fait sur M. Bois-Clavy, rédacteur au *Journal*. Ce dernier a envoyé des témoins à M. Cellarius.

Détournement de 125,000 francs

M. Archer, commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, vient d'envoyer au dépôt un marchand d'antiquités de la rue de la Victoire, nommé Joseph Poper, inculpé d'abus de confiance. Cet homme a détourné 125,000 francs de marchandises qui lui avaient été confiées.

Terrible accident à Marseille

M. Genty, intendant du 15^e corps d'armée, sujet depuis quelque temps de fréquents vertiges dus à des accès congestifs, venait de terminer son repas, hier après-midi, dans son appartement, rue Montaut, en compagnie de sa femme et de ses deux jeunes filles, lorsque, brusquement, il quitta la table pour se rendre sur le balcon. Que s'est-il passé alors ? Ce qui paraît le plus probable, c'est que, pris d'un étourdissement, il a voulu respirer l'air, mais que, le vertige continuant, il est tombé sur la rampe du balcon et que le poids du haut du corps l'emportant, il a été lancé dans le vide.

M. Genty a été ramassé le crâne fracassé et les membres brisés. La mort avait été instantanée.

Sous-officier français arrêté à Metz

Un sous-officier français, Frédéric Gung, en garnison à Versailles, était venu en congé en Alsace-Lorraine. Il a été arrêté à Metzerviesse comme réfractaire allemand et écroué à Metz.

Incident au conseil de guerre

Avant-hier comparait devant le conseil de guerre de la 14^e région, siégeant à Grenoble, un soldat du 97^e de ligne, Guignard, âgé de dix-huit ans, poursuivi pour refus d'obéissance. Après la plaidoirie du défenseur, le président ayant demandé à Guignard, comme c'est l'usage, s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, le prévenu répondit : « Vous me faites... ». Après délibération, le conseil a condamné Guignard à dix ans de travaux publics.

Rixe sanglante à la Nouvelle-Orléans

Un conflit sanglant a éclaté entre les emballeurs de coton blancs et noirs du port de la Nouvelle-Orléans. 250 blancs, armés de carabines, de gourdins et de pierres, ont attaqué et chassé les travailleurs noirs. Douze de ces derniers ont été tués, deux se sont noyés et deux sont mourants.

Un commissaire-payeur d'un navire anglais a été blessé à la tête d'un coup de feu.

La police a été impuissante à arrêter le conflit.

Bulletin Militaire

Maintien de la classe de 1892 sous les drapeaux

On sait que, devant l'émoi soulevé par sa décision de renvoyer une partie de la classe de 1892 au mois d'avril, le général Mercier avait dû rapporter cette mesure. Le général Zurlinden a tenu à préciser la situation de ces hommes. Il vient, à cet effet, d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée :

« La circulaire ministérielle du 28 décembre 1894 a prescrit de conserver sous les drapeaux, pendant toute l'année 1895, les 24,000 hommes de la classe 1892 qui avaient été désignés auparavant pour être libérés au mois d'avril prochain.

» En outre, aux termes de cette circulaire, ces hommes sont considérés comme devant rester dans l'armée active; leur instruction et leur emploi ont dû être réglés en conséquence.

» Afin de préciser la situation de ces hommes, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'ils seront maintenus sous les drapeaux jusqu'à l'époque de la libération normale de leur classe.

» Par suite, ils pourront conférer la dispense du service actif dans les cas prévus par l'article 21 de la loi du 13 juillet 1889.

» Cette décision sera comprise dans les instructions qui seront adressées aux conseils de révision.

Convocations de réservistes et de territoriaux

Le *Journal officiel* vient de publier une instruction relative aux convocations du temps de paix (disponibles, réservistes, hommes de l'armée territoriale, hommes de la réserve, hommes des services auxiliaires). Cette instruction est accompagnée d'un tableau des classes qui seront appelées chaque année depuis 1895 jusqu'à 1905. Nous reproduisons ce tableau; c'est un document à conserver, car il fait connaître aux hommes des classes de 1892 à 1902 quelles sont, pendant dix années, leurs obligations militaires.

BULLETIN FINANCIER

13 mars 1895.

Le marché est encore aujourd'hui très calme. Il y a encore eu au début des réalisations qui sont bien naturelles et qui en définitive sont salutaires.

Les tendances restent toujours favorables, il n'en peut guère en être autrement avec l'abondance de l'argent.

Le 3 0/0 finit comme hier à 103.60, toujours peu assuré.

Un peu de lourdeur sur les sociétés de crédit. Le Foncier est à 902.50, le Crédit Lyonnais à 830, la Société Générale à 500.

Nos grands chemins continuent à être recherchés. Le Lyon finit à 1,500 avec de bonnes demandes. Le titre est rare sur le marché.

Le Suez est calme à 3,330. C'est toujours la valeur d'avenir.

L'Italien est à 88.50. L'Extérieure est en vive reprise à 78 9/16. Le Turc, sur lequel on a détaché un coupon de 0.50, se retrouve à 27.25.

En Banque, l'action de la Monte Rosa Gold est à 207.50.

L'action des Fabriques de papier de Paris s'inscrit à 101.75.

On sait que les actions de l'Ecole Saint-Paul sont mises en vente au pair, c'est-à-dire à 500 francs.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Météorologique du 14 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	5°
Ce matin, à 8 h.			0°
Midi.	771 m/m	au-dessus	7°
Hausse,	11 m/m		
Baisse,	10 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessous	1°

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Crue de la Loire

Tours, 13 mars, 2 h. soir.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on pensait devoir être de 3^m50 à 4^m à Tours, paraît devoir s'élever à 4^m70.

On présume qu'il aura lieu le 16 mars, vers 3 heures du soir.

On suppose que le maximum de la crue sera de 4^m75 à Langeais, et qu'il se produira le 16 mars, vers 9 heures du soir.

On croit que le maximum sera de 4^m40 à Saumur, et qu'il s'effectuera dimanche 17 mars, vers 9 heures du matin.

Hauteur de la Loire à Saumur, aujourd'hui jeudi (midi) : 2^m50.

Un anonyme nous a envoyé hier 5 francs pour M. Dufresne; nous lui adressons au nom de l'intéressé nos sincères remerciements.

Ecole de cavalerie de Saumur

PROMOTION

Par décret en date du 11 mars 1895, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre,

M. Bareth (Georges-Léon), sous-lieutenant au 4^e régiment de génie, détaché à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, a été promu au grade de lieutenant en 2^e. — Est maintenu dans sa situation actuelle.

LES VERCHERS

Tentative d'assassinat

Dans la nuit du 11 au 12 mars, entre 3 et 4 heures du matin — suivant son récit — le sieur Pannier, âgé de 69 ans et propriétaire aux Verchers, fut éveillé par un bruit de pas dans sa chambre. Croyant que c'était son fils qui entra chez lui, il l'interrogea. On ne répondit pas. Il regarda le ou les visiteurs inopinés et distingua deux individus, la figure masquée d'un mouchoir, vêtus d'un paletot de velours passé, jaunâtre, qui attaquaient la porte de son armoire.

Pannier se leva et voulut saisir le fusil placé au pied de son lit. Un des voleurs lui arrache l'arme et détache à travers la figure de Pannier un coup de poing — suppose-t-il — si violent que le vieillard roule à terre où il perd connaissance. Quand il revint à lui, il remonta dans son lit, après avoir poussé un cri sans écho. Les voleurs ouvrirent les portes de l'armoire, jetèrent le liège pèle-mêle sur le carreau, prirent deux pièces de cinq francs dans l'un des tiroirs du meuble et se retirèrent, laissant leur victime plus morte que vive.

Au jour, Pannier appela des voisins et fit

prévenir son fils. Celui-ci avisa la gendarmerie de Doué-la-Fontaine qui vint ouvrir une enquête sommaire, en attendant l'arrivée du parquet de Saumur. Dans cette première enquête, on releva les points suivants : une blessure assez profonde au-dessus de l'œil droit faite, pensa-t-on, à l'aide d'un instrument contondant : l'armoire et le buffet forcés, le liège éparé et en partie ensanglanté, le lit taché de sang ; les canons du fusil également maculés, le canon gauche chargé, une cartouche récemment déchargée dans le canon droit, un des rideaux du lit criblé de plomb.

Les assassins ont-ils frappé Pannier avec le canon du fusil dont un coup serait parti, sans atteindre la victime ? On ne sait et la visite du parquet a sans doute fixé les détails du crime dont nous ne connaissons encore qu'une minime partie.

Pannier ayant déclaré qu'il supposait que ses agresseurs faisaient partie de la bande des terrassiers embauchés sur la ligne en construction, la gendarmerie de Doué interrogea les chefs de chantier qui garantissent la moralité de leurs ouvriers. Les logeurs, également questionnés, affirmèrent que pas un de leurs pensionnaires ne s'était absenté dans la nuit du 11 au 12 et qu'ils n'avaient hébergé aucun étranger, aucun individu suspect.

La catastrophe de Chenehutte

SERVICE DES VICTIMES

Le service de quinzaine des victimes de la catastrophe de Chenehutte a eu lieu mardi. M. l'abbé Baudriller, vicaire général, officiait, au milieu d'un grand concours de population. M. l'abbé Rebondy, parent des victimes, a dit la messe, assisté de plusieurs prêtres du canton.

Dans l'assistance : MM. de Grandmaison, député ; Grignon, conseiller général ; Retailleau, adjoint ; Mauriceau, Rethoré, Effray, etc., conseillers municipaux ; Thoreau, conseiller municipal de Trèves, etc., etc.

Une souscription a été ouverte sous le patronage des diverses notabilités départementales : M. de Grandmaison a remis 100 fr. ; M. Grignon, conseiller général, 40 fr. ; M. Tétard, 20 fr. ; MM. Blavier et Merlet, sénateurs, 20 fr. chacun, etc., etc.

M. le curé avait pris à sa charge les frais de l'enterrement et du service.

DOUÉ-LA-FONTAINE

Vol de cent paires de sabots

Mardi dernier, le sieur Fradin, sabotier à Louresse-Rochemenier, qui possède en location, à Doué-la-Fontaine, un magasin ordinairement fermé dans la semaine après le marché du lundi et dont il laisse la clé chez M. Brunneau, cafetier, vint visiter son magasin. A peine entré, il remarqua la disparition de trois mannequins contenant environ cent paires de

sabots russes et d'une bâche recouvrant les mannequins. Pas d'indice, pas de renseignement, et, jusqu'à présent, les recherches effectuées par la gendarmerie de Doué sont restées infructueuses.

Fradin estime à 225 fr. le préjudice que lui cause ce vol.

CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT

Lapins confisqués

Dans la nuit du 10 au 11 mars, des amateurs de gibelotte inconnus ont soustrait six lapins estimés 15 fr. au sieur Grasset, bonnelier aux Cerqueux-sous-Passavant, après avoir fracturé le cadenas du « toit », qui se trouve dans son jardin séparé de la maison d'habitation par une route.

Grasset n'a rien entendu et n'a relevé dans son jardin aucune trace ni empreinte.

Vol d'une voiture à bras

Samedi dernier, M. Bernier, propriétaire, même commune, remisait, au fond de sa cour non clôturée, une voiture à bras dont il estime la valeur à 65 fr. Dimanche matin, n'apercevant pas sa voiture, il pensa qu'elle avait été empruntée par son voisin Hacault qui s'en sert fréquemment, et ne s'en occupa plus. Mais, quelques minutes plus tard, Hacault venait prier M. Bernier de lui prêter sa charrette ; et le propriétaire du véhicule constata qu'il était victime d'un vol.

ANGERS

L'Exposition de 1895

Du *Petit Courrier* :

« Il nous a été donné mardi de visiter les bâtiments de l'Exposition. Grâce à l'activité des entrepreneurs et de leurs ouvriers, la construction de ces bâtiments avance avec la plus grande rapidité. Quelques jours encore et M. l'architecte pourra, de concert avec les présidents des différents groupes, procéder au lotissement et faire commencer l'aménagement des objets exposés.

» Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, les bâtiments de l'Exposition offrent, dès maintenant, un coup d'œil des plus agréables. Un de nos confrères de l'une des principales villes de la région, qui a eu l'occasion de passer avant-hier sur le Champ-de-Mars, exprimait devant nous sa vive admiration. En effet, la façade d'entrée qui donne du côté du boulevard, le prolongement des galeries, le dôme central où elles se terminent, tout présente un aspect des plus harmonieux.

» Les travaux du jardin intérieur de l'Exposition sont également commencés et poussés très activement sous la direction de M. Perrault fils aîné. Ce jardin sera d'un effet très gracieux, ainsi que la grotte qu'il contiendra et qui est aussi en voie de construction.

» Disons enfin que l'on continue à jeter dans le jardin du Mail les premières assises de la

AU MOULIN

Elle se précipite vers l'endroit d'où sort la plainte. Miss Clair, qui a perçu la terrible clameur, descend quatre à quatre et suit machinalement Périne.

— Qu'arrive-t-il, madame Boyer ? On crie au secours !

— Là... Baptiste... englouti... bégaye la meunière éperdue — et d'un bras tremblant, elle indique une trappe ouverte d'où montent des gémissements. — J'y vais, mon enfant, j'y vais.

— A moi, Grand-Claude, à moi ! s'égosille Andrée sur le palier. Baptiste s'est tué !

Les deux femmes se pressent à l'ouverture de la trappe et mettent ensemble le pied sur l'échelle de fer.

— Souffrez que je vous assiste, implore l'institutrice.

— Inutile, j'irai seule, chevrote Périne. C'est pour moi que Tranquille s'est massacré, c'est

moi qui lui dois le premier aide. Restez ; je n'ai pas besoin de vous, je n'ai besoin de qui que ce soit pour le remonter.

— Cependant...

— Non. Ne vous dérangez pas, ne me suivez pas... je vous en supplie, je vous le défends ! grince Périne, la respiration engorgée, livide, outrée, menaçante et interdisant à M^{lle} O'Connor l'accès de l'échelle.

Grand-Claude surgit, frémissant, les joues cendrées — sa manière à lui de pâlir.

— Baptiste ?... Où ?... là-dessous ? Me voici, frère !

— Je descends avec vous, avant vous, recommence M^{lle} Boyer. Empêchez miss Clair de nous accompagner. Elle ne pourrait résister... Enfin, je ne le veux pas !

— Finirez-vous de vous disputer, tas de pies borgnes, pendant qu'il meurt peut-être, fulmine la Loutré oubliant son argot de rivière. Ecartez-vous, je vais le chercher. Allez-vous-en, sortez, vous dis-je. Préparez un lit, du linge, de l'eau, du vinaigre, je ne sais quoi, le nécessaire pour un blessé.

— Mais... hogne Périne ahurtée.

— Ah ! l...-moi la paix ! madame Boyer ! Pour la première fois de ma vie, je vous or-

donne de m'obéir. Je prends le commandement que je vous recéderai après le sauvetage. Faites ce que je dis, et pas d'observations. Baptiste, parle-moi.

— Dépêche-toi, mon ami, hoquette le farinier. Je suis moulu.

Le flotleur a touché le plancher. Les exhortations se mêlent aux plaintes.

— Attention ! accroche-toi à moi !... Es-tu bien ainsi ? Supporteras-tu la montée dans mes bras ?

— Oui. Emporte-moi. Oh là !... Pas si fort !... Ah ! mon Dieu !

— Heu ! il perd connaissance, marronne Claude. Tant mieux, je le ramènerai plus facilement.

Au bout de quelques secondes, la Loutré apparaît à l'orifice de la trappe. Les deux femmes étaient restées, baïllonnées par l'angoisse, changées en blocs de plomb.

— Soulevez la tête, maintenez le buste, je pousse le bas du corps. Ça y est. Le voilà repêché.

— Qu'a-t-il ? Où est-il blessé ? questionnent ensemble la meunière et l'institutrice.

— Je n'en sais rien. Pas de sang au dehors. Nous l'examinerons tout à l'heure. Je le re-

prends. Ne tremblez pas, je le tiens ferme. Où le placez-vous ? Sur son lit ?

— Non, dit M^{lle} Boyer. Son matelas est trop dur et sa chambre manque d'air. Portez-le sur mon lit, on verra mieux dans la cuisine.

En un tour de main, elle a mis des draps blancs. Claude couche Tranquille et l'installe commodément.

Les domestiques survenus s'exténuent en lamentations et tournent sur place. Le flotleur les bouscule et les chasse.

— Assez, imbéciles, vous nous fendez la tête. Vous, M^{lle} Blanchette, sauf votre respect, filez à la vigne et informez en douceur les parents de l'accident. Tirez-les à part et causez-leur tout bas de façon que les vendangeurs n'entendent rien ; ils déserteraient le travail. Ne soufflez mot non plus dans le pays, tout le monde nous tomberait sur le dos.

— J'y vole, monsieur Claude.

— Vous, Simonne, courez chercher le médecin, et plus vite que ça. Les autres qui n'êtes bons à rien, videz le plancher, honte ! M^{lle} Boyer, M^{lle} Clair, faites-lui respirer du vinaigre, bassinez les tempes, débouchez le gilet et le col de la chemise, enlevez les souliers et les bas. Quand le médecin sera présent, je désha-

Tour Rochereau, et que, sous la direction de son dévoué président, M. Bigeard, la commission des attractions a déterminé l'emplacement de la plupart des attractions qui figureront à l'Exposition.

» On voit donc, par ce rapide aperçu, que les travaux de l'Exposition marchent aussi vite qu'on peut le désirer. Nous pouvons même dire que, de l'avis d'un grand nombre de personnes, notre Exposition est beaucoup plus avancée que ne l'est celle de Bordeaux et qu'elle ouvrira bien avant cette dernière. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi, car nous avons tout avantage à arriver bons premiers.

» Les demandes d'exposants affluent toujours au commissariat général. On a reçu celle de l'une des principales fonderies de la région. Nous espérons que l'on donnera satisfaction à tous. »

Nécrologie

Le *Journal de Maine-et-Loire* nous apprend la mort de M^{me} Garreau, décédée à l'âge de 84 ans, dans les sentiments d'une foi profonde qui animèrent toute sa vie. M^{me} Garreau sera pleurée par tous ceux qui ont pu apprécier ses rares qualités d'esprit et de cœur.

Ses obsèques auront lieu demain vendredi 15 mars, à 9 heures 3/4 du matin, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse.

Nous adressons à M. et M^{me} Raymond Garreau, à M. et M^{me} d'Espinay et à toute la famille l'expression de notre profonde et respectueuse sympathie.

La foire d'Angers

Il y a longtemps que nous n'avions eu une foire aussi bonne sous tous les rapports que celle de mardi.

Un temps superbe n'a cessé de régner pendant toute la journée; aussi une foule considérable envahissait nos boulevards, carrefours et rues.

Le marché au chanvre a été des plus importants; une quantité énorme avait été amenée, et tout s'est promptement vendu à raison de 5 à 6 fr. les 6 kil. 500.

Le foin se cotait de 65 à 70 fr., et la paille de 40 à 45 fr. les 1,050 kilos.

Le marché aux pores était bien achalandé, et la vente a été bonne malgré une hausse assez sensible.

Les cochons de lait se vendaient de 20 à 25 fr., les courards de 40 à 45 fr., et les gros de 75 à 100 fr.

Une légère baisse, au contraire, régnait sur les bœufs et les vaches.

La vente des bœufs seule laissait un peu à désirer.

Les veaux ont trouvé assez facilement acheteurs.

La nouvelle direction des théâtres d'Angers et de Saumur

Voici en quels termes le journal *l'Exposition* s'exprime à propos de la direction théâtrale pour 1895-1896 :

« Nos confrères quotidiens ont annoncé, cette semaine, la nomination de M. Victor Morin à la direction des Théâtres d'Angers.

» M. Morin n'est point un inconnu; c'est d'abord un compatriote sympathique entre tous et un administrateur distingué.

» Les Angevins n'ont point oublié, certainement, cette superbe saison de 1886-87, pendant laquelle il nous fut donné d'entendre et d'applaudir les premières: du *Grand Mogol*, de *Joséphine vendue par ses Sœurs*, de *Sylvana ou la Fille des Bois*, ce superbe drame lyrique de Weber, qui eut douze représentations; de *Serment d'Amour*, et les magnifiques reprises de *Charles VI*, *Carmen*, *Faust*, *Mignon*, des *Dragons de Villars*, de *Galathée*, du *Voyage en Chine*, etc., etc.

» Il fut donné également une nouveauté locale: les *Deux Pêcheurs et la Belle-Mère*, opéra-bouffe, de Laffage pour la musique, et de A. Verrier pour les paroles. C'était de la décentralisation mais qui resta, malheureusement, sans effet. Tout cela, nous le devons à MM. Neveu et Morin.

» C'est en vain que nous cherchions, depuis 1887, une saison aussi bien remplie et un théâtre aussi fréquenté.

» Je salue donc avec une véritable satisfaction la nomination de M. Morin, parce que je suis certain qu'il ne ménagera rien pour redonner à notre scène un intérêt au moins égal à celui de la saison 1886-87 et pour satisfaire ses compatriotes.

» M. Morin a l'expérience directoriale, son passé nous garantit de l'avenir; ayons donc confiance dans la saison prochaine, elle sera belle. — H. DE BLANCHET. »

TOURS

Nos régiments au Ruchard

Les 32^e et 66^e régiments d'infanterie se rendront, en juillet et en août, au camp du Ruchard.

Ils y séjourneront durant une période de vingt jours.

C'est à la fin de juin que le 32^e partira pour le camp. Il sera rejoint le 20 juillet par le 66^e de ligne et différentes manœuvres seront exécutées par les deux régiments pendant une semaine environ.

Le 66^e ne rentrera pas à Tours avant le 14 août. (*Message.*)

CONTRE LES GERÇURES

Contre les gerçures, prenez de l'amidon en poudre très fine.

Après vous être lavé les mains, rincez-les

de nouveau dans de l'eau claire, essayez-les et frottez-les d'amidon pendant qu'elles sont encore humides.

L'effet est magique. La peau devient douce, fraîche et lisse.

Le Tapioca Rils donne les meilleurs potages.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Tournée Artistique. — A. DELÉTRAZ, administrateur

VENDREDI 15 Mars

REPRÉSENTATION DE

M Philippe GARNIER

Ex-Pensionnaire de la Comédie-Française

POUR LA COURONNE

Drame en 5 actes, de M. François COPPÉE, de l'Académie Française.

M. Philippe GARNIER jouera le rôle de *Constantin*.

LE PHÉNIX

La Compagnie Française du PHÉNIX, Société anonyme d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine, au capital social de 4,000,000 de francs, a l'honneur d'informer ses nombreux assurés que par décision du Conseil d'Administration en date du 7 mars 1895, M. HOUDET, ALFRED, a été nommé, en remplacement de M. CESBRON, agent général de ladite Compagnie pour la représenter dans l'arrondissement de Saumur.

Le Bureau de l'Agence est transféré, 50, rue de Poitiers.

Droits d'accroissement

On sait que le gouvernement, pour des raisons que nous n'entrevoions pas, a proposé un nouveau projet de loi qui ne tend rien moins qu'à accaparer les biens des congrégations religieuses et par contre-coup le bien des pauvres.

En 1884, au plus fort de notre Kulturkampf, des sous-ordres jaloux de faire leur cour aux puissants du jour, réussirent à glisser subrepticement dans la loi de finances une disposition alambiquée, destinée, disaient-ils, à soumettre les congrégations religieuses au droit commun. La rédaction en était si savamment embrouillée que personne n'en soupçonna d'abord les perfidies cachées.

Le vote enlevé au pas de course, la vérité apparut. La vérité, c'était la spoliation. Au premier moment, les prétentions du fisc parurent des fantaisies. A force d'être exorbitantes, on les jugea ridicules. L'illusion dura peu. La Cour de cassation se chargea de la dissiper; elle le fit dans un arrêt entortillé de subtilités

dont la conclusion était malheureusement aussi claire que les motifs en étaient obscurs.

Cette fois, tout le monde comprit.

Les congrégations étaient mises en coupes réglées, et, par une inexplicable bizarrerie, les plus frappées étaient celles que l'Etat reconnaît être d'utilité publique. Celles-là, vouées à l'instruction populaire, au soulagement des pauvres, au soutien des missions d'Orient, sont placées sous sa tutelle.

Son autorisation seule leur permet de recevoir, d'acquiescer, de vendre, de plaider. L'origine de leur fortune lui est aussi connue que son emploi, car il sanctionne, surveille et dirige tous leurs actes. Il sait que cette fortune apparente ne leur appartient pas et qu'elles n'en sont, de par la loi, que de simples usagères; il sait qu'à leur dissolution tout ce qu'elles possèdent lui fait retour.

Comment expliquer que sur un patrimoine ainsi soustrait à toute appropriation privée et dont il est l'héritier présomptif, il ait eu l'étrange pensée d'établir, sous le nom de taxe d'accroissement, un droit de mutation par décès qui suppose une transmission au profit de tiers?

Imaginer une dévolution héréditaire à l'encontre de la loi qui la prohibe; créer une mutation fictive pour se donner le droit de l'imposer, c'est bien la plus merveilleuse trouvaille que le génie de la fiscalité, stimulé par la haine religieuse, ait jamais faite. Et ne croyez pas que l'impôt, assis sur cette fiction, ou plutôt sur ce mensonge, soit de mince importance: 44 fr. 25 0/0, c'est-à-dire le tarif le plus élevé, celui des étrangers entre eux; quand les anticléricaux s'y mettent, ils ne font pas les choses à moitié.

Il n'est pas surprenant que l'arrêt de la Cour de cassation ait fait scandale, puisque la Chambre elle-même n'avait pas entrevu les conséquences de l'énigmatique loi qu'elle avait votée, en quelques minutes, dans une de ces séances du matin où les discussions sont, d'ordinaire, tout aussi vides que les banquettes.

Après une telle révélation, qu'avaient à faire les congrégations? Céder, c'était la ruine; lutter, c'était la défaite. Une d'elles, populaire à force de dévouement — les Petites Sœurs des pauvres — crut utile de donner une leçon de choses à l'opinion et au pouvoir. Elle prit le parti de se soumettre, pour montrer les effets de la soumission.

Ses seuls biens sont des hôpitaux; ses seules ressources, des aumônes... Chaque matin, la Petite Sœur va, de porte en porte, demander aux heureux les restes de leur table, et tout le monde à l'asile vit de ce qu'elle rapporte. Pour payer l'impôt, la congrégation n'avait qu'un moyen: abandonner au gouvernement une part du budget des pauvres. C'est ce qu'il a fallu faire et on a supprimé quelques lits au dortoir, quelques places à la table commune. Le fisc a été payé; mais chaque pièce d'or qui lui a été versée a représenté une misère sans secours, une douleur sans consolation, une infirmité sans soins. Il a eu quelques mille francs de plus dans ses caisses; mais, en revanche, il y a eu quelques malheureux de plus grelottant sur le pavé ou dans la mansarde.

Les pauvres Sœurs avaient espéré que, devant de telles énormités, les sectaires se laisseraient attendrir et que la pitié l'emporterait sur la haine; elles se sont trompées.

Le Trésor a tranquillement encaissé la prime prélevée sur la misère; et les auteurs responsables de cette iniquité n'en ont pas moins continué leurs variations sur la justice sociale et la fraternité humaine.

Il y a des pays où les pouvoirs publics voient, dans la charité privée, une auxiliaire bienfaisante, où ils l'aident par des exemptions d'impôts; à secourir l'indigence. L'Amérique fait ainsi; chez nous, les choses se passent autrement. Le gouvernement les met à rançon. Les admirables créations de l'initiative chrétienne ne sont à ses yeux que d'excellentes matières imposables; et il se console de faire des vides dans les hôpitaux en songeant au concours que les loges maçonniques lui donneront en retour.

Son empressement à mettre ses porteurs de contraintes en campagne, son affectation à exagérer jusqu'aux rigueurs d'un impôt écrasant, finirent pourtant par ébranler l'opinion. Le Parlement, en 1891, n'apprit pas sans un visible embarras le mode de perception mis en usage pour le recouvrement de la taxe; et pour prévenir un vote qui eût été un désaveu, le ministre des finances dut prendre, à la Chambre comme au Sénat, l'engagement de tempérer les excès du « summum jus ».

Pour dégager la parole donnée, le gouvernement a présenté trois projets en trois ans; les deux premiers, assez modérés, semblaient inspirés par un sentiment d'équité; à la réflexion, ils ont paru trop bienveillants. Aussi, en a-t-il imaginé un troisième qui est un vrai chef-d'œuvre de ruse et de rapacité fiscale: c'est celui qui a été incorporé dans le budget de 1895.

L'arbitraire y éclate à chaque ligne; chacune de ses dispositions est une négation du droit

billeraï notre infirme. Voyons, ne tremblez pas, sacrebien! Appuyez la burette sous les narines, arrosez le front. Bien, encore, encore. Oh! quel bonheur! il ouvre les yeux. Hé bien! Comment te sens-tu, ami? Souffres-tu beaucoup? A quel endroit? raconte-nous posément, sans te presser, comment est arrivé l'accident.

— Oh! que je suis écrabouillé! J'avais négligé de fermer la satanée trappe, et, en marchant à reculons pour juger l'ensemble du nettoyage, je me suis enfourné dans le trou, dégringolant toute l'échelle, la tête en bas. Je n'en ai pas oublié un seul échelon; ils sont, je t'en donne mon billet, consciencieusement brossés.

— Puisque tu plaisantes, nous sommes saurés. Je vous le disais bien, patronne, plus de peur que de mal réel. Va, dans trois ou quatre jours, on te remettra sur pied. Le médecin nous fixera sur les conséquences de la chute. En attendant sa venue, veux-tu que je te devête? As-tu besoin de quelque chose? Boirais-tu un coup avec plaisir?

— Je n'ai besoin que de repos. Sapristi! Quelle gaffe tu as commise, mon brave! Me coucher sur le lit de la maîtresse. Pardon, ex-

cusez, madame Boyer. Je me lève et Claude me guidera dans ma cambuse.

— Restez, Baptiste. Vous serez beaucoup mieux dans cette chambre que sur votre grabat.

— Mais, madame, où dormirez-vous?

— Les couchers ne manquent pas chez nous. J'occuperai le cabinet de Blanchette qui partagera la mansarde de Simonne. D'ailleurs, ne faudra-t-il point vous veiller? Je poserai, à même le carreau, un matelas sur lequel je dormirai, quand vous sommeillerez.

— Et moi, je serai heureuse de vous soigner en compagnie de M^{me} Boyer, propose affablement miss Clair.

— Nenni dà! tranche la Loutre. La veillée m'appartient de droit. Des matelas, de l'encombrement, de l'embarras? Merci! une chaise me suffira. Je dors, je ronfle à poings fermés debout, en marchant; donc, pas besoin de laine ni de plume pour roupiller, si l'envie m'en prend. Assez causé. Mes bonnes dames, faites-moi le plaisir d'aller voir au vivier si j'y suis, pendant que je dégarnirai notre cher féfé. Vous rentrerez après la sortie du médecin. Justement, le voici. Raison de plus pour nous laisser en tête à tête, pendant que M. La-

roche inspectera le « frère ». Monsieur Larochette, j'ai l'honneur de vous présenter un hurluberlu qui n'a fait qu'une culbute du rez-de-chaussée à la cave. J'espère que les morceaux en sont encore bons et que vous le recollerez proprement et rapidement.

— Ah! mon dadais! entame gaiment le docteur. Tu as donc exécuté un plongeon dans le troisième dessous? Lumineuse idée, je t'en félicite. Toujours pressé, cet animal: il saute par les fenêtres, sous prétexte que les escaliers le retardent. Enlève tes hardes, que je constate les dégradations de ta carcasse. Mesdames, vous m'obligerez en nous privant de votre gracieuse assistance.

(A suivre.)

A. M.

Obéissance militaire.

Il pleuvait à verse pendant une revue. Un conscrit demanda à son sergent la permission de chercher un abri dans un établissement voisin.

— Impossible dit le sergent. Que si vous regardiez l'enseigne de l'établissement, vous verriez qu'elle défend elle-même, comme moi, de quitter les rangs.

Le conscrit jeta un coup d'œil sur l'enseigne et demeura foudroyé.

Il y avait dessus ce seul mot: Rest-au-rant.

commun. Il complète dignement cette législation sur l'accroissement faite, disait-on, pour assurer l'égalité devant l'impôt et qui n'est, en réalité, qu'une longue suite de lois d'exception.

Personne ne paie par abonnement les droits de mutation après décès; et les congrégations sont abonnées d'autorité à raison de trente centimes pour cent!

Personne ne paie que sur une valeur conventionnelle, déterminée par la multiplication du revenu immobilier, et les congrégations doivent payer sur la valeur vénale, la plus arbitraire et la plus onéreuse de toutes!

Personne, d'ici quelques jours, ne paiera plus que sur l'actif net des successions, et les congrégations, rivées à leur abonnement de trente centimes pour cent, continueront à payer sur l'actif brut, sans déduction du passif!

Personne n'est soumis à l'expertise pour l'évaluation du mobilier héréditaire, et les congrégations y sont astreintes!

Quel est en France le contribuable soumis à un tel traitement?

Voici mieux. Il existe des associations civiles reconnues d'utilité publique; la loi nouvelle ne les frappe pas. Il y a même des associations confessionnelles, appartenant à un autre culte que le culte catholique, la loi nouvelle ne les frappe pas davantage.

Dans sa sollicitude, elle a pris soin de ne désigner que les congrégations religieuses. N'est-ce pas une merveilleuse façon d'entendre l'égalité devant l'impôt? Un exemple, d'ailleurs,

fera mieux comprendre ce qui se cache d'hypocrisie derrière cette séduisante formule: « Les Sœurs de charité — ces Sœurs grises, aussi héroïques sur les champs de bataille qu'au chevet des malades dans les hôpitaux — ont répandu sur tous les points de la France, grâce à la charité publique, des orphelins, des hospices, des maisons de secours pour les vieillards et les infirmes: le fisc en a fixé la valeur vénale à une vingtaine de millions.

Sur ces 20 millions, elles payent, comme tous les contribuables, le triple impôt foncier, mobilier, des portes et fenêtres.

Par surcroît, elles payent, depuis 1849, l'impôt de mainmorte, c'est-à-dire dix centimes pour cent francs destinés précisément à représenter les droits par mutations entre vifs et par décès, sur les immeubles.

De plus, elles payent, depuis 1884, sur de prétendus revenus, un impôt qui est aujourd'hui de 4 0/0; et ces prétendus revenus, la loi de 1884 les fixe elle-même, avec une cruelle ironie, à 5 0/0 de la valeur des biens.

En vertu de la loi nouvelle, elles auront enfin à payer, par voie d'abonnement, 30 centimes 0/0 sur les vingt millions que représentent leurs établissements hospitaliers, ce qui fait la modeste somme de soixante mille francs. Et comme le fisc, incertain ou honteux de son droit, n'a rien reconstruit depuis dix ans, il réclame d'un coup six cent mille francs d'arriérés. Ce tribut annuel de 60,000 francs, ces six cent mille francs d'arriérés, par qui seront-ils payés? Par les pauvres seuls. Si ce n'est pas de la spoliation, qu'est-ce donc?

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par *Matte-Brun*, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instinctive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie *Quantin*, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de *Clerget*, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par *Erhard*. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs *Jules Rouff et C^{ie}* la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Mars 1895

3 0/0	103	45
3 0/0 amortissable	101	50
3 1/2	107	95

SOURDS

Vous entendrez bientôt si vous adoptez la Méthode infailible **Ramognino** qui a obtenu plus de 16,000 cures dont voici des preuves. Viennent d'être guéris: M^{me} Lelu, à Samois (Marne), d'une surdité de 13 ans; de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une de 40 ans; Foudrignier, à Fournies (Nord), d'une de 15 ans; Thiriet, à Demanges aux-Eaux, d'une de 21 ans; A. Hugonard, à Saint-Chamond (Loire), d'une de 15 ans; Sœur Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais, a été aussi guérie de surdité, etc. Ecrire à **M. le Directeur de l'Institut Ramognino**, à Marseille, qui envoie sa notice contre un timbre de 15 c.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 4 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e LELIÈVRE et de M^e FOURCHAULT, notaires à Saumur.

A ADJUGER

Le dimanche 24 mars 1895, à 1 heure du soir,

Par le ministère de M^e LELIÈVRE et FOURCHAULT, au domicile des époux MOTTIER.

1^o Une Maison

Sise à Varrains, rue de la Parterne.

Mise à prix: 2.000 fr.

2^o Les MEUBLES garnissant ladite maison, comprenant notamment: lits, buffet, armoire, chaises, vaisselle, bahut, pendule, linge de table et de ménage, etc.

Pour les meubles, on paiera comptant, plus 10 0/0.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE ou à M^e FOURCHAULT.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

A Saumur, rue du Roi-René, occupée par M. Verdier, antiquaire.

Un corps de bâtiments

Derrière la maison ci-dessus dont il est séparé par une ruelle.

II.

Une Cave en roc

A Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 5

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

DE SUITE

UN JARDIN AVEC petit PAVILLON

Bien affranchi et en plein rapport, rue de l'Abattoir.

S'adresser à M^{me} JUSSEAUME, rue d'Alsace, 1.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

Pêche de l'Etang de Marson

La pêche de l'Etang de Marson aura lieu du 18 au 24 mars. La vente du poisson se fera le dimanche 24 mars et jours suivants.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

UN VASTE MAGASIN

Situé rue du Port-Cigogne, à Saumur,

Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.

S'adresser à M. GODET, 20, quai de Limoges.

A Louer de suite

MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Demandes d'Emplois

ON DEMANDE un ouvrier fumiste. Bonnes références.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 50	la boîte . . .	» 70
— extra	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens, —	» 50	—	» 80
— extra	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable)	4 25		
Sardines à l'huile	la boîte depuis	» 35	

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte . . .	0 85	— 1/2 boîte . . .	0 50
Petits pois Amieux . . .	1	» — . . .	0 60
Haricots verts	0 85	—	»
Haricots verts Amieux 1	» —		0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins. Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

Nota. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75 Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS
56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.